Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

| N° | 2022-081<br>1/3 |
|---|---|

# Extrait du registre des délibérations
## Du Conseil municipal

**L'an deux mil vingt deux**
**Le jeudi 22 septembre à 20h03**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 22/09/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

**Etaient présents** :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sebastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.
**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents excusés** :
Mme Laurence Amichaux, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Sébastien Le Ferrec, M. Jean-Marc Payen, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

**Procurations :**
Mme Laurence Amichaux à Mme Laure Gibou
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M.Damien Rousseau à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Enzo Sodano

**Absent :**
Aucun

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance.

| Visa Sous-préfecture |
|---|
| |

| Date de convocation |
|---|
| 15/09/2022 |

| Date d'affichage |
|---|
| |

| Nombre de Conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 29 |
| Présents | 22 |
| Votants | 29 |

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-081-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

**OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNNE A L'AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT OUEST-ESSONNE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASEMBLEE GENERALE**

**Rapporteuse : Madame Sonia ROISIN**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**VU** la délibération N° 2018-142 du conseil communautaire du 26 juin 2019 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour lutter contre le réchauffement climatique ;

**VU** la délibération N° 2019-184 du conseil communautaire du 26 juin 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'ALEC Ouest-Essonne ;

**VU** la délibération du conseil municipal N° 2020-037 du 4 mars 2020 approuvant le plan d'action communal s'inscrivant dans les axes du plan climat communautaire et autorisant le maire à signer la charte d'engagement plan climat ;

**VU** la délibération du conseil municipal N° 2021-063 du 1er juillet 2021 approuvant le Rapport d'Objectifs d'Action Durable (ROAD) situant l'engagement de la commune dans la démarche «Agenda 2030» par son programme d'action «Marcoussis 2038» et présentant en quoi celui-ci contribue aux objectifs de développement durable (ODD) ;

**CONSIDERANT** que le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet partenarial avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest-Essonne qui comprend 126 actions pour les six prochaines années et que les actions relèvent en partie de compétences communales ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite poursuivre sa politique volontariste pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'il convient, en conséquence, de décliner au niveau local l'accompagnement de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest-Essonne sur les actions pour lesquelles la commune s'engage :

- sensibilisation et communication auprès des habitants sur la rénovation énergétique
- mise en œuvre de la charte communale PCAET
- déploiement du programme Soleil à destination des foyers en précarité énergétique
- accompagnement spécifique des Marcoussissiens vivant en habitat mobile précaire
- accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés ;

**CONSIDERANT** que cette adhésion implique la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'Assemblée Générale de l'ALEC Ouest-Essonne ;

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-081-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022



Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'ALEC Ouest-Essonne ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document afférent à ladite convention ;
- **DESIGNE** madame Sonia Roisin, qui siègera à l'Assemblée Générale de l'ALEC Ouest-Essonne au nom de la commune,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**
**Olivier THOMAS**




Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20220922-DEL2022-081-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022



Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53